

Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 86

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions

Le mardi 25 août de 16h30 à 19h.

A partir du lundi 1er septembre de 17h à 20h30.

Plan d'accès



Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath

Anglais en situation UF1-2-3

ANGLAIS EN SITUATION UF1-2-3

À la fin de cette unité de formation, vous serez capable de:

- à l'oral comme à l'écrit:
 - la compréhension, la connaissance et l'utilisation active d'une langue orale et écrite simple utilisée dans le cadre de situations de la vie courante et professionnelle liées à un domaine considéré, en relation avec les champs thématiques, les notions, les fonctions et les thèmes spécifiques abordés.

Conditions d'admission

Être porteur de l'attestation de réussite de l'unité de formation
« Langue : Anglais UF2 - niveau élémentaire »
ou passer un test d'admission

Droits d'inscription

*71,40 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les professeurs sous certaines conditions

Fréquence des cours

UF1: le mardi du 06/10/2015 au 15/12/2015 de 17h30 à 20h50

UF2: le mardi du 05/01/2016 au 15/03/2016 de 17h30 à 20h50

UF3: le mardi du 22/03/2016 au 07/06/2016 de 17h30 à 20h50

Titre obtenu

Attestation de réussite en

« Langue : anglais en situation UF1 –2-3 »

de niveau secondaire supérieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...)
ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente.
ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription